



Macaron de parage pour les Propriétaires d'une résidence secondaire sur la Commune de Port-Valais

Cette procédure s'adresse aux propriétaires d'une résidence secondaire sur la Commune de Port-Valais qui souhaitent obtenir un macaron de parage valable sur les parkings publics autorisés aux macarons.

Les macarons physiques (autocollants ou cartelettes) ont été abolis et seuls des macarons numériques peuvent à présent être délivrés.

Pour cela, nous vous offrons la possibilité de commander votre macaron depuis chez vous, sans avoir à vous déplacer à l'Administration communale. Cependant, **il est toujours possible de vous rendre à la Commune durant les heures d'ouverture des guichets pour acquérir votre macaron numérique**, si cette situation vous est plus confortable.

L'acquisition d'un macaron en ligne se fait en plusieurs étapes :

1. Le requérant effectue une demande de macaron en ligne
2. L'administration traite la demande et valide le droit au macaron
3. Le requérant finalise sa commande en procédant au paiement en ligne

Un macaron est activé instantanément, dès le paiement effectué et accepté. Toutefois, sa validité peut être différée dans le temps si vous choisissez une date de début se situant dans le futur.

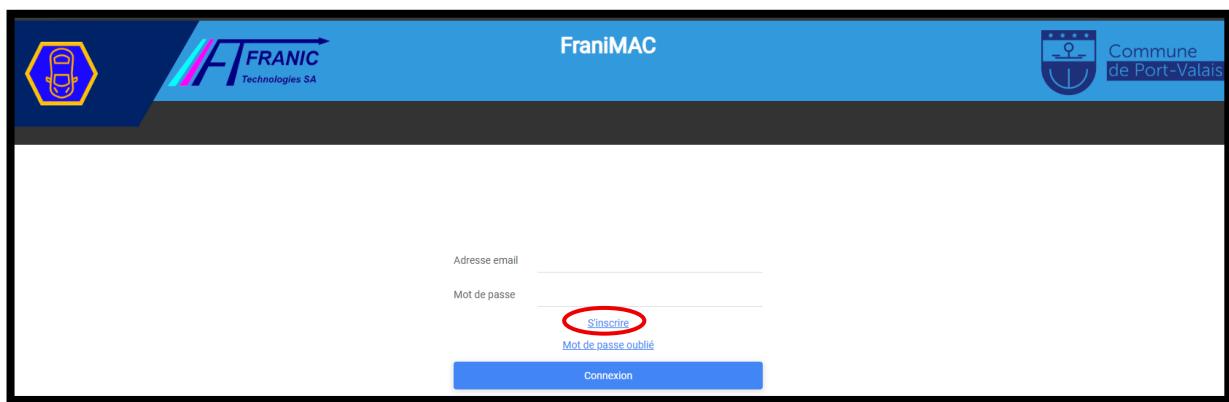
Dans les pages suivantes, nous vous décrivons étape par étape comment procéder pour acquérir un macaron en ligne.

Procédure pour les propriétaires de résidences secondaires souhaitant faire l'acquisition, en ligne, d'un macaron valable sur les parkings publics autorisés aux macarons

1. Se rendre sur la plateforme utilisateur en cliquant sur ce [lien](#), en tapant l'URL franimac.ch/?a=PTVA97 dans votre navigateur internet ou en cliquant sur le lien à disposition sur [la page dédiée aux macarons du site internet de la Commune de Port-Valais](#).

➔ Vous êtes ainsi redirigé sur le site internet de notre partenaire FRANIC Technologies SA.

2. Cliquer sur « s'inscrire »



3. Remplir le formulaire

- 3.1. Saisir l'immatriculation au format VS123456 par ex.

➔ Les macarons sont propres à un numéro d'immatriculation. Un seul numéro d'immatriculation peut être enregistré par macaron.

- 3.2. Sélectionner la zone « Parkings publics autorisés aux macarons »

➔ Ces macarons sont valables uniquement sur les parkings de la Gare, P+R, Route du Tonkin, Route des Iles, Route du Remonfin, Chemin de la Montagne, Chemin des Lugeurs, Ancienne Poste, Bellossy (vers la Migros), Ancienne Pisciculture, Ancienne usine Symrise (Route des Iles 88) et Tauredunum (aux Evouettes), pour les Résidents de la Commune de Port-Valais, les Commerçants de la Commune et leurs collaborateurs, les Propriétaires de résidences secondaires ainsi que les Locataires d'une place de port.

- 3.3. Sélectionner le genre d'utilisateur « Propriétaires d'une résidence secondaire »

- 3.4. Remplir les autres champs du formulaire (ceux suivis d'un astérisque sont obligatoires)

- 3.5. Y joindre impérativement les 2 justificatifs suivants :

- Pièce d'identité
- Carte grise du véhicule

➔ En l'absence d'une seule de ces pièces justificatives, votre demande ne pourra pas être traitée et aucun macaron ne vous sera délivré.

- 3.6. Cliquer sur « Envoyer l'inscription »

➔ Un message vous indique que votre demande d'inscription a bien été enregistrée. En parallèle, un e-mail vous est automatiquement envoyé de la part de FraniMAC, notre partenaire FRANIC Technologies, vous confirmant la bonne réception de votre demande de macaron.

4. Votre demande est à présent arrivée à l'Administration communale et sera traitée dans les meilleurs délais.

- Si vous remplissez tous les critères, vous recevez un e-mail automatique de FraniMAC, déclenché par l'Administration communale, vous informant que votre demande d'inscription a été acceptée. Dans cet e-mail, vous retrouvez le lien vers la plateforme utilisateur (mentionnée ci-dessus pour faire la demande initiale) ainsi que vos informations de connexion, soit votre adresse e-mail et un mot de passe unique pour vous connecter à votre environnement et procéder au règlement de votre macaron.

➔ A ce stade, votre macaron n'est toujours pas actif ! En effet, tant que vous n'avez pas déterminé sa période de validité (date de début et durée) ni procédé au paiement, votre macaron n'est pas valable !

- Se connecter à la plateforme utilisateurs en cliquant sur le lien situé dans l'e-mail reçu (ou en reprenant le lien du point 1.) et en utilisant votre adresse e-mail ainsi que le mot de passe unique reçu par e-mail, puis en cliquant sur « Connexion ».

- Modifier son mot de passe (cf. image ci-dessous)

➔ Cette étape est facultative, mais vivement conseillée

- Déterminer la période de validité du macaron

- Selectionner la date de début de validité de votre choix
- Selectionner la zone de validité « Parkings publics autorisés aux macarons »
- Selectionner la durée de validité souhaitée

➔ La durée minimale est d'un mois et la durée maximale de 12 mois

- Cocher avoir lu les conditions générales

The screenshot shows the FraniMAC user interface. At the top, there's a blue header with the FraniMAC logo and a welcome message: "Bienvenue Test Prénom !". Below the header, there are two main sections: "Données personnelles" on the left and "Acheter un macaron" on the right. In the "Données personnelles" section, there are fields for name, address, phone number, email, and vehicle registration. A red circle highlights the "Changer son mot de passe" button at the bottom of this section. In the "Acheter un macaron" section, there are fields for selecting a parking zone and duration. A red circle highlights the "Payer le macaron" button at the bottom of this section. A yellow warning box at the top right of the page says "Macaron accepté en attente de paiement".

- Appuyer sur « Payer le macaron »

➔ Vous accédez ainsi à la plateforme de paiement de Postfinance qui s'est ouverte automatiquement.

10. Procéder au paiement en choisissant le moyen de paiement souhaité parmi les options fournies

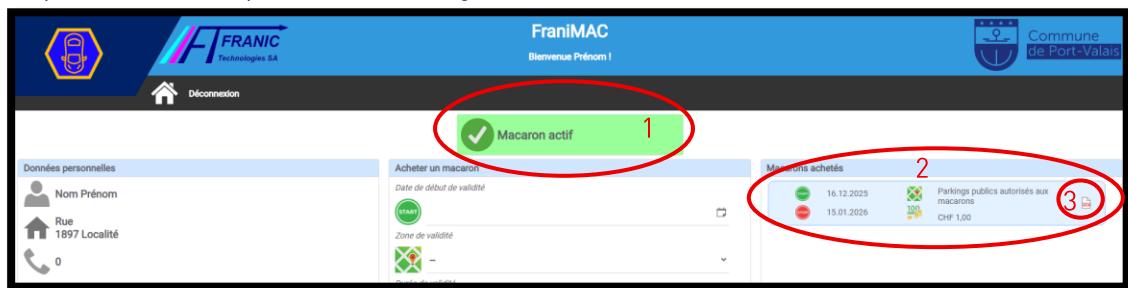


- ➔ Pour les paiements par cartes de crédit/débit, Postfinance met à disposition 2 liens (en 3^{ème} et 5^{ème} position). Selon votre carte de crédit, l'un pourrait fonctionner et pas l'autre. Nous vous encourageons donc à essayer les 2 au besoin.
- ➔ Une fois le paiement accepté, un message de confirmation apparaît.

11. Cliquer sur la « Maison » pour voir les détails de votre macaron



- ➔ Un message vert vous confirme que votre macaron est actif (1)
- ➔ Les détails du macaron sont consultables sur la partie de droite (2)
- ➔ La quittance d'achat peut être téléchargée (3)



En cas de besoin de support ou pour toutes questions, nous nous tenons bien évidemment à votre disposition (admin@port-valais.ch / 024 482 70 00).